



# Saint-Damase

fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

---

### **Avis de dérogation mineure**

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 6 novembre 2018.

### **Nature et effet**

Le propriétaire désire agrandir son bâtiment principal dans la marge de recul arrière afin de pouvoir y exercer davantage d'activités reliées à la menuiserie.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

- Une marge de recul arrière de 1,04 m au lieu du 12,8 m prescrit par le règlement de zonage #38.

### **Identification du site concerné**

209 rue Saint-Joseph, lot 2 368 266

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 6 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

**Johanne Beauregard**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**